DEBUNK

RÉPONDRE AUX POLÉMIQUES SUR BALLY BAGAYOKO

14 « affaires ».
On a vérifié les faits.
Et maintenant, on remet les pendules à l'heure.

→

Sauvegarde. Diffuse. Réponds.



@miaoulenchon

PROCÈS PERMANENT

Christiane Taubira, Danièle Obono, Carlos Martens Bilongo… les élu·es racisé·es connaissent depuis longtemps cette mécanique de disqualification.

Avec Bally Bagayoko, l'accumulation devient spectaculaire : en quelques mois, sa police, un portrait, une conversation, la Marseillaise, Mitterrand, une DJ, Stéphane Bern ou son emploi deviennent successivement des « affaires » nationales.

Alors faisons l'inverse du tribunal médiatique : prenons chaque polémique. Retrouvons le fait exact. Et regardons ce qu'il en reste.



@miaoulenchon →

POLICE MUNICIPALE

Non, Bagayoko ne supprime
pas la police municipale.

Il maintient 135 policier·es municipaux, 834 caméras et les budgets. Les pistolets 9 mm restent. Même les LBD n'ont finalement pas disparu : ils restent disponibles dans les véhicules lorsque les circonstances le nécessitent. Et surtout : une police municipale n'a aucune obligation légale d'être armée. C'est un choix politique laissé au maire.

On peut préférer une police plus militarisée. Mais choisir une police de proximité plutôt qu'une surenchère sécuritaire, ce n'est pas « abandonner la ville ». C'est gouverner.



@miaoulenchon →

PAS D'HÉMORRAGIE

On a beaucoup lu que les policier·es municipaux auraient « démissionné en masse » après l'élection de Bally Bagayoko. Les faits sont beaucoup moins spectaculaires. Fin mai, le maire confirme une vingtaine de départs sur 135 agent·es.

Une vingtaine de départs, soit environ 15 % des effectifs donc pas une démission "en masse" de la police municipale.

Oui, certain·es sont en désaccord avec sa nouvelle doctrine policière. Le directeur et son adjoint ont notamment choisi de rejoindre une autre commune. Mais départ, mutation et démission ne sont pas synonymes.

Pas un effondrement. Pas une fuite générale. Encore moins la disparition de la police municipale.



@miaoulenchon →

ANTI-EXPULSIONS

Un revers juridique ? Oui.
Un scandale ? Non.

Bagayoko signe un arrêté interdisant les expulsions locatives sans relogement préalable. Le tribunal administratif le suspend : selon le juge des référés, un maire n'est pas compétent pour empêcher l'exécution d'une expulsion ordonnée par la justice. Le jugement au fond reste alors à venir. Voilà le fait. Pas corruption. Pas détournement. Pas passe-droit.
Un maire tente d'utiliser son pouvoir pour protéger des locataires, l'État conteste sa compétence, le juge arbitre.

C'est exactement à cela que sert l'État de droit.
Transformer un contentieux administratif en « casserole » relève du théâtre politique.



@miaoulenchon →

UNE PHOTO ≠ LIEN

Le cas d'Oriane Filhol mérite du sérieux !

Mouloud Bezzouh a bien été condamné pour avoir commandité son agression. Elle voit ensuite Bally Bagayoko discuter avec lui et dit ne plus se sentir en sécurité. Son traumatisme n'a pas à être minimisé. Mais une photographie établit une conversation. Pas une complicité. Bagayoko affirme ne pas connaître Bezzouh personnellement et parle d'un lien de « relations publiques ». À ce jour, les éléments publiés ne démontrent pas une relation personnelle entre les deux hommes. Respecter une victime n'oblige pas à transformer une poignée de main en preuve.

Les faits ne se devinent pas sur une simple photo !



@miaoulenchon →

INTERVENIR ≠ TRAFIQUER

L'enquête de Radio France mérite mieux que les titres racoleurs.

Elle documente deux interventions concernant les frères Doumbia : l'examen d'un dossier commercial pour tenter une mise en conformité (demande finalement refusée) puis le soutien à une réorganisation de la section football du SDUS afin, selon Bagayoko, de préserver la pratique des jeunes et le travail des éducateur·ices. Ce sont des interventions politiques qu'on peut questionner. Mais l'enquête ne démontre ni participation à un trafic, ni enrichissement personnel, ni intervention dans une procédure pénale. La condamnation passée d'un interlocuteur ne transforme pas automatiquement chaque dossier municipal qui le concerne en complicité criminelle.

« La victoire des dealers » ?
Les faits disponibles ne disent pas ça.



@miaoulenchon →

LE PORTRAIT DE MACRON

Le fameux portrait d'Emmanuel Macron ?

Bagayoko avait parfaitement le droit de le décrocher. Pas selon LFI. Selon le préfet lui-même. L'accrochage du portrait présidentiel dans une mairie relève d'une tradition, pas d'une obligation légale. La Constitution protège le drapeau, la devise et l'hymne national ; elle n'impose pas la photographie du président dans le bureau du maire. Bagayoko en a fait un geste politique contre les inégalités qu'il estime subies par son territoire.

On peut aimer le symbole ou le détester.
Mais il n'a désobéi à aucune loi.
Fin de la « polémique » !



@miaoulenchon →

PAS UN PUTSCH

Oui, Bally Bagayoko a employé les mots :
« **insurrection populaire** ».

Il évoquait la réaction possible de la population en cas de victoire du RN et inscrivait son propos dans une histoire des mobilisations populaires. Mais où est l'appel aux armes ? À attaquer l'Assemblée ? À renverser l'État par la violence ? Nulle part dans les éléments publiés. Manuel Bompard a ensuite précisé que LFI entendait par là une mobilisation populaire massive et non violente.

On peut trouver le mot provocateur. On ne peut pas lui ajouter la violence qu'il n'a pas appelée de ses vœux. Une manifestation n'est pas un coup d'État.



@miaoulenchon →

COMPRENDRE ≠ INCITER

Sur la Marseillaise,
remettons la phrase entière.

Bagayoko explique que la siffler lorsque la France « se déshonore par ses actes à l'international » peut constituer une « réplique populaire ». Puis, face à la polémique, il précise : expliquer pourquoi cela arrive n'est pas encourager à le faire. Et le droit est plus précis que certains plateaux : l'article 433-5-1 sanctionne l'outrage public à l'hymne lors d'une manifestation organisée ou réglementée par les autorités publiques. Bagayoko n'a organisé aucune campagne pour siffler la Marseillaise.

On peut contester son analyse.
La transformer en haine de la France, c'est autre chose.



@miaoulenchon →

PAS UNE FRAUDE

Oui, le tribunal administratif a annulé l'élection des adjoint·es. Mais pourquoi ?

À cause d'une question juridique inédite sur le statut du maire délégué de Pierrefitte dans la commune nouvelle et son comptage dans le plafond des adjoint·es. La Ville avait consulté son conseil juridique. Le tribunal a retenu une autre interprétation. Le jugement est classé C+, et une proposition de loi cherche justement à clarifier cette zone du droit. La Ville a saisi le Conseil d'État. Le recours est suspensif : les adjoint·es restent en fonction.

Ce n'est pas une fraude électorale.
C'est un contentieux juridique technique.
L'« amateurisme » tant proclamé est donc une conclusion politique, pas le jugement du tribunal.



@miaoulenchon →

REFUSER ≠ CENSURER

Barbara Butch ? (Ouais encore elle...)

Bagayoko dit qu'en tant que maire, il ne l'aurait pas invitée à Saint-Denis, en raison de ses prises de position et de la question de l'utilisation de fonds publics. Il ne demande pas son interdiction en France. Il ne réclame pas l'annulation de ses concerts partout ailleurs. Il ne demande aucune sanction contre elle. Et surtout, il condamne les violences dont elle a été victime et reconnaît pleinement son droit à obtenir justice.

On peut discuter du critère politique utilisé pour programmer un·e artiste avec de l'argent public. Mais appeler cela « censurer Barbara Butch », c'est changer le sens du mot censure. Ne pas financer n'est pas interdire.



@miaoulenchon →

17 SUR 27

Stéphane Bern aurait été élu
« à l'unanimité » à la tête de Suivez la Flèche.

Oui… unanimité des votant·es. Il obtient 17 voix alors que 27 membres du conseil d'administration étaient présents au début de la réunion, Bally Bagayoko et ses soutiens ayant quitté la séance après avoir contesté sa régularité. Bagayoko conteste notamment la rupture avec la gouvernance historique du projet et envisage les voies juridiques.

À ce jour, aucune décision de justice n'a établi que ses accusations d'irrégularités étaient fondées. Mais contester une procédure et saisir éventuellement un juge, ce n'est pas refuser la démocratie. C'est utiliser ses recours.



@miaoulenchon →

OUI : UNE ERREUR

Ici, pas de pirouette. Sur LCI, Darius Rochebin demande à Bally Bagayoko s'il a voté Mitterrand. Il répond oui.

Or, né en 1973, il n'avait que 7 ans en 1981 et 14 ans lors de la réélection de 1988. C'est chronologiquement impossible. Donc oui : Bally Bagayoko s'est trompé. Mais une erreur factuelle ne devient un mensonge que si l'on établit l'intention de tromper. Aucune source que j'ai trouvée n'établit cette intention. Une réponse erronée dans une interview mérite d'être corrigée.

Elle ne transforme pas un maire en « mythomane ». On corrige. Et on passe à la politique.



@miaoulenchon →

GRATUIT : OUI !

Knafo ironise : « **Quand un politicien vous dit que c'est gratuit, ça veut dire que c'est vous qui payez.** »

Évidemment qu'un service public est financé collectivement. Mais gratuit signifie simplement : aucun paiement demandé aux familles. Comme l'école publique. À Saint-Denis, les fournitures sont mutualisées par la collectivité au lieu de peser directement sur les parents.

Ce n'est pas une arnaque.
C'est le principe même du service public.



@miaoulenchon →

PLAINTE ≠ PREUVE

Dernière offensive en date : son emploi à la RATP et le cumul avec ses mandats.

Première chose oubliée dans beaucoup de commentaires : le droit organise explicitement la situation des élu·es qui restent salarié·es. Un maire d'une commune de plus de 100000 habitant·es dispose notamment d'un crédit de 140 heures par trimestre, auquel s'ajoutent certaines autorisations d'absence. Cela ne permet évidemment pas n'importe quoi : rémunération, présence effective et éventuels cumuls doivent pouvoir être vérifiés. Mais c'est précisément pour cela qu'une enquête existe. Une plainte n'est ni une mise en examen, ni un procès, encore moins une condamnation. À ce stade, parler comme si un « emploi fictif » était déjà démontré revient à annoncer le verdict avant d'avoir produit les pièces.

On enquêtera. Puis on conclura.
Et pas l'inverse !



@miaoulenchon →

BALLY RÉPOND

Le 7 août, Bally Bagayoko répond publiquement sur ses réseaux sociaux.

Il dénonce une « volonté de me discréditer politiquement » et replace cette nouvelle affaire dans la succession d'attaques qu'il subit depuis son élection. Il refuse surtout le tribunal médiatique : « Je ne répondrai pas à toutes les sollicitations qui cherchent davantage à alimenter la polémique qu'à établir sereinement la vérité. » Avec ses conseils, il rassemble les éléments nécessaires pour défendre ses droits. Une plainte appelle des preuves et une enquête. Pas une condamnation médiatique anticipée.

Et il prévient ses adversaires :
« Vous n'y arriverez pas. »



@miaoulenchon →

LES FAITS RÉPONDENT

Quatorze polémiques !

Certaines reposent sur un fait réel. D'autres sur une extrapolation. D'autres encore sur un mot transformé en procès. Alors changeons de méthode.

Une accusation ? Une source.
Une citation ? Son contexte.
Une « illégalité » ? Le droit.
Une faute ? On la reconnaît.
Une intox ? On la démonte.

Sauvegardez ce carrousel.
Ressortez-le chaque fois qu'on recyclera l'une de ces « affaires ».
Chaque intox aura son fact-check.
Chaque cadrage aura sa contradiction.



@miaoulenchon →

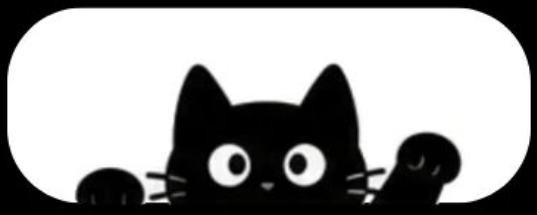
LES SOURCES :

- Le Monde — entretien avec Bally Bagayoko sur la police municipale, 17 avril 2026
- Légifrance — Code de la sécurité intérieure, article L511-5
- Tribunal administratif de Montreuil — arrêté anti-expulsions de Saint-Denis, 14 avril 2026
- AFP / 20 Minutes — affaire Oriane Filhol et Mouloud Bezzouh, 24 mars 2026
- Radio France Investigation / La Dépêche — frères Doumbia, 2 juillet 2026
- TF1 Vérif — portrait présidentiel à Saint-Denis, 7 mai 2026
- Europe 1 — propos sur « l'insurrection populaire », mai 2026
- AFP — précisions de Bally Bagayoko sur la Marseillaise, 18 juin 2026
- Légifrance — Code pénal, article 433-5-1
- Ville de Saint-Denis — contentieux sur l'élection des adjoint·es, 11 juillet 2026
- TF1 Info — propos de Bally Bagayoko sur Barbara Butch, 24 juillet 2026
- AFP — élection de Stéphane Bern à Suivez la Flèche, 24 juillet 2026
- LCI / JDD — déclaration sur le vote Mitterrand, 8 juillet 2026
- Direction générale des collectivités locales — garanties professionnelles des élu·es salarié·es



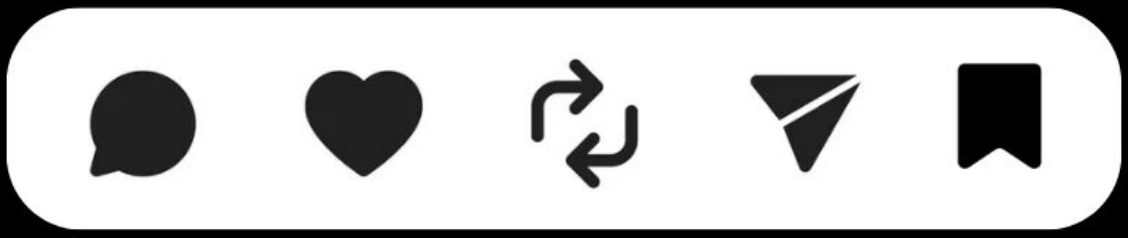
@miaoulenchon →

Vous aimez mon travail ?
Soutenez-moi sur Tipeee ❤️
Même 1 €, ça m'aide à continuer.
Lien dans ma bio.
https://fr.tipeee.com/miaoulenchon/



SAUVEGARDE CE CHARROUSEL ET DIFFUSE-LE LARGEMENT.

Commentez, partagez et sauvegardez.



Et en 2027, faisons enfin gagner l'alternative.

MELENCHON 2027.fr



@miaoulenchon